



# Le canal de Perpignan : à la recherche d'un territoire pertinent de gestion et d'une nouvelle vocation

Anne Dubois

## ► To cite this version:

Anne Dubois. Le canal de Perpignan : à la recherche d'un territoire pertinent de gestion et d'une nouvelle vocation. Audrey Richard-Ferroudji, Patrick Caron, Jean-Yves Jamin, Thierry Ruf. PCSI - 4e Séminaire international et interdisciplinaire, 2006, Montpellier, France. Cirad, 7 p., 2006. <cirad-00154388>

**HAL Id: cirad-00154388**

**<http://hal.cirad.fr/cirad-00154388>**

Submitted on 13 Jun 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le canal de Perpignan : à la recherche d'un territoire pertinent de gestion et d'une nouvelle vocation

Anne DUBOIS

ADASIA, 19 avenue de Grande Bretagne, 66000 Perpignan

**Résumé — le canal de Perpignan : à la recherche d'un territoire pertinent de gestion et d'une nouvelle vocation.** Le canal de Perpignan a été conçu en 1425 pour les besoins de la ville de Perpignan mais aussi de la plaine du Ribéral. Traversant un vaste territoire, regroupant de nombreux usages, soumis à des juridictions successives, l'histoire de sa gestion est marquée par des périodes de troubles, abus et conflits où parfois se greffe une période d'accalmie. Particularité : le canal de perpignan est le seul canal du département des Pyrénées orientales à être propriété privée d'une collectivité publique (par ordonnance royale de 1510) : la ville de Perpignan. Suite aux fortes mutations territoriales du XX<sup>e</sup> siècle, la ville de Perpignan réfléchit aujourd'hui à une modification du type de gestion des eaux du canal de Perpignan. Mais cette réflexion se heurte à de nombreuses contraintes administratives, budgétaires, juridiques, techniques et politiques.

**Abstract — the canal of Perpignan: in the search of a relevant area of management for a new vocation.** The canal of Perpignan was built in 1425 in order to satisfy the needs of the city and the needs of the plain of Ribéral. Because it goes through a large area, because it includes numerous customs and has known successive jurisdictions, its management story is marked by a lot of troubles, abuses and conflicts periods. Something particular: the canal of Perpignan is the only private property canal : its belongs to the municipality of Perpignan (royal ordinance dated from 1510). Because of strong territorial changes during the XXth century, the municipality of the city is now considering a new type of canal management. But this thought is coming up against administrative, budgetary, juridical, technical, and political difficulties.

## Introduction

La recherche effectuée sur l'ouvrage de Perpignan « Las Canals » est née de l'idée de comparer historiquement, socialement et institutionnellement deux formes d'ouvrages hydrauliques gravitaires sur les territoires de Perpignan et Marrakech (sud marocain). Cette réflexion s'est placée dans le cadre d'une année d'inscription en Dea « Acteurs et territoires dans la recomposition des espaces méditerranéens » proposée par l'Université Paul Valéry (Montpellier II).

L'étude a été menée essentiellement à partir d'entretiens auprès de personnes ressources (administrations compétentes, collectivités publiques territoriales intéressées, gestionnaires et personnel du canal), à partir de recherches bibliographiques et de relevés de terrain.

L'article comprend trois parties et suit une trame historique par souci de simplicité. Tout d'abord, le contexte de son origine, ainsi que quelques données géographiques pour mieux localiser l'ensemble, ensuite les périodes médiévale et classique en privilégiant l'approche institutionnelle. Enfin les périodes moderne et contemporaine en abordant les mutations territoriales et leur impact sur la gestion actuelle de l'ouvrage.

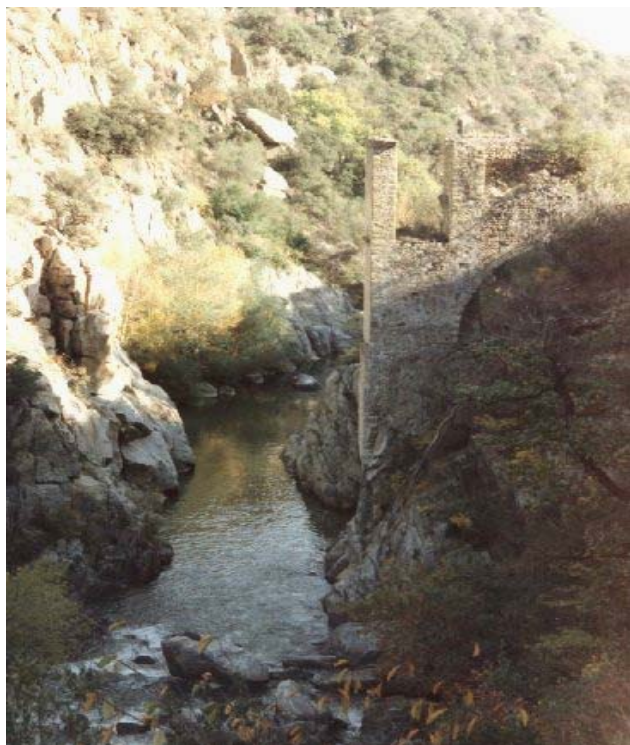
## Présentation générale

### La *Sequia Real de Thoyr* ou *Rech Major* et sa destruction

#### Les origines

L'origine exacte de ce canal n'est pas connue, mais les passionnés d'hydraulique ancienne diront très certainement que cet ouvrage a une origine arabe, étant donné le mot *sequia*, signifiant « canal » en arabe, étant donné également les vestiges d'un vieux pont, franchissant la Têt dans les gorges de la Guillère, que l'on appelle encore aujourd'hui « le pont de Sarrasins ».

Il est cependant certain que le canal existait en 1172, car il est mentionné dans de nombreuses archives et décrit comme « un grand canal qui arrosait la plaine qui sépare Perpignan des montagnes ».



**Photographie 1.** Vestiges du pont des sarrasins dans les gorges de la Guillère, commune de Rodès.



**Photographie 2.** Autres vestiges datant de l'époque de la *Sequia Real* de Thoyr

#### Usages de la *Sequia Real de Thoyr*

Le canal était destiné principalement à alimenter les moulins de la communauté de Thuir et à en arroser les parcelles agricoles. Il poursuit son chemin jusqu'à Perpignan où il remplit les douves du palais royal et assure l'alimentation en eau potable de la garnison et de quelques quartiers. De Vinça où était située la prise d'eau, jusqu'à Perpignan, il desservait Corbère, St Feliù, Canohès, Toulouges, et continuait vers St Nazaire...

#### Développement agricole et industriel de Vinça à Perpignan

Le Ribéral (plaine qui « sépare Perpignan des montagnes ») produit alors essentiellement des céréales, de la vigne et de l'olivier. Son développement industriel est fondé sur la production de lin, de chanvre textile et de laine. Pour les besoins locaux, les habitants construisent de nombreux fours à cuisson de poteries et céramiques, fours à chaux, moulins et forges.

Cette société vit plutôt de manière autarcique. Sa véritable expansion s'amorcera avec le développement économique et politique de Perpignan, alors simple bourgade.

#### La crue de 1421

Elle est d'une telle violence, qu'elle anéantit littéralement la *Sequia Real de Thoyr*, et emporte les ouvrages d'art, notamment ceux situés dans les gorges de la Guillère (photographies 1 et 2).

## **Une reconstruction aidée par les consuls et la naissance du *rec de Perpinià* ou *las Canals***

### **Un nouveau tracé**

Désormais, le canal prend son eau au niveau d'Ille sur Têt, une dizaine de kilomètres en aval. On reconstruit un canal plus solide, qui nécessite moins d'entretien et de travaux de réparation, un canal également moins assujéti aux caprices du fleuve.

### **La naissance du canal de Perpignan ou *Rec de Perpinià***

La communauté de Thuir, affaiblie et démunie, fait alors appel aux consuls de Perpignan, qui sont eux-mêmes intéressés par la reconstruction de l'ouvrage puisqu'il favorise le développement de leur ville. Le dossier remonte jusqu'à la reine Marie, alors régente du royaume, qui en 1423, accorde la reconstruction de l'ouvrage et confirme les articles du règlement édictés par les consuls !

Un nouveau tracé, un nouveau règlement : Le *Sequia Real del Thoyr* devient *le rec de Perpinià*.

### **La complexification du réseau et de nouveaux accords**

En dix ans, les trois principales communautés alimentées par le *sequia real de Thoyr* avant la crue vont reconstruire chacune leur propre canal : outre la création du *rec de Perpinià*, la communauté de Thuir reconstruit en 1427 « le canal de Thuir ». En 1430, le seigneur d'Oms, seigneur de Corbère, rachète la partie supérieure du *Sequia Real de Thoyr* et reconstruit à ses frais « le canal de Corbère ».

On voit donc apparaître un début de complexification dans les jeux d'acteurs puisque se rajoute le corps des consuls. C'est d'ailleurs à partir de ce moment qu'ils joueront un rôle croissant dans la gestion du canal.

En outre, les besoins de Perpignan vont dorénavant primer sur ceux de la communauté de Thuir. Ainsi, en 1425, le souverain attribuera de plein droit une partie du cours d'eau aux consuls qu'il avait concédée jusque-là à la communauté de Thuir. De plus, celle-ci se verra obligée de concéder deux meules d'eau (environ 600l/s) continuellement aux consuls de Perpignan pour les usages dévolus à leur ville (charte de 1438).

## **Un canal pour le développement de la ville de Perpignan**

Au XII<sup>e</sup> siècle, la ville de Perpignan n'est qu'une petite bourgade. Au XV<sup>e</sup> siècle, elle a acquis une prestance économique et politique. D'un point de vue économique, elle devient un grand carrefour méditerranéen et ses industries drapières sont connues de Constantinople à l'Angleterre. On parle de l'âge d'or de la période majorquine. Aujourd'hui, on attribue cette croissance d'une part à la construction du Pont Joffre qui enjambe la Têt à l'entrée nord de Perpignan et désenclave la ville du territoire catalan, l'ouvre vers Montpellier et le Languedoc et d'autre part à la construction du canal de Perpignan qui assure le renforcement militaire de la citadelle, le développement des industries (moulins et forges, glaciers, industries textiles) et la croissance démographique urbaine en assurant une bonne hygiène publique et l'irrigation des productions maraîchères tout autour de la ville.

Perpignan constitue alors la capitale continentale des Rois de Majorque, officiellement établis à Palme.

## **L'approche institutionnelle de la gestion du *Rec de Perpinià***

### **Les consuls de Perpignan reprennent la gestion du canal**

L'intégration du ruisseau dans la vie politique de la ville est bien antérieure au véritable transfert de gestion, du Roi aux consuls : dès 1341, en vertu d'une ordonnance du roi Jacques 1<sup>er</sup>, les consuls de Perpignan interviennent dans la législation du canal.

En 1462, suite à un changement de couronne, le canal est totalement abandonné : les consuls réaffirment alors leur intérêt pour l'ouvrage et formulent une demande expresse auprès du Roi pour récupérer de manière définitive la gestion du canal.

En 1488, par lettres patentes du roi Charles VIII, ils deviennent les administrateurs directs du canal, au sens où ils en assurent l'entretien, les travaux, mais aussi la police et perçoivent les taxes. Enfin, en 1510, le roi Ferdinand modifie le statut juridique de l'ouvrage qui sort alors du domaine public de la couronne et devient propriété privée de la ville de Perpignan.

Pendant près de cent ans l'histoire du canal semble paisible, car on ne trouve pas mention de nouveaux textes réglementaires. Les anciens droits « fondés sur titre de propriété » sont irrévocablement maintenus, et les autorisations délivrées par les consuls semblent être octroyées de façon rationnelle (état des conflits liés à cette période et au partage de l'eau).

## Le traité des Pyrénées et revendications identitaires

Avec le rattachement définitif du Roussillon au Royaume de France, en 1659, les consuls renforcent leurs pouvoirs sur la gestion des eaux de Las Canals<sup>1</sup>. Et celle-ci passe par la multiplication des droits d'eau, auprès des consuls (en 1676, ils s'autorisèrent à arroser gratuitement leurs terres), mais aussi de leurs proches et de leurs favoris. On rentre alors dans une période de gestion anarchique, car les autres usagers, instruits par l'exemple ne tarderont pas à fabriquer des prises d'eau sauvages tout le long du canal.

Il semblerait qu'à cette époque, le fonctionnement du canal ait été véritablement défectueux ; l'eau n'arrivait plus à Perpignan. Les consuls continuent pourtant d'affirmer leurs prérogatives en attribuant des concessions d'eau selon les affinités politiques.

La situation est un tel fiasco que l'intervention arbitraire du roi de France est rendue nécessaire.

## Les interventions arbitraires du XVIII<sup>e</sup> siècle ou les tentatives de réformes

En 1721 et en 1725, deux arrêts furent édictés pour tenter de stopper cette gestion devenue anarchique, mais « le mal allait toujours croissant<sup>2</sup> ». L'ordonnance de L'Intendant Orry du 19 janvier 1728, complétée par l'arrêt du Conseil d'Etat, le 30 décembre 1728, tente de remédier à cette gestion trouble : la visite systématique du canal est effectuée, les anciens droits fondés en titre sont réexaminés. On déclare alors 90 prises d'eau dans le canal, alors que seules 19 sont autorisées par les droits fondés en titre !

Ainsi ce siècle est marqué par des interventions royales avec peu d'effets, mais aussi par les nombreuses tentatives de réforme pour la gestion des eaux du canal (mis en affermage en 1721). Le paysage politique de cette période est brouillé et les données analytiques inextricables.



**Figure 1.** Le ruisseau de Las Canals à Canohès entre le Mas Gaffart et le Mas Vézian. Archives de la ville de Perpignan, II.10, Plan de las Canals, 1750.

<sup>1</sup> Appellation actuelle pour désigner le canal de Perpignan.

<sup>2</sup> J. de Passa, « mémoire sur les cours d'eau et les canaux d'arrosage des Pyrénées orientales », imprimerie de Madame Huzard, Paris, 1821, 355 p et plus.

Depuis 1882, le ruisseau de Las Canals est géré en régie, le but étant de récupérer les bénéfices des produits.

On a cité précédemment les canaux de Thuir et de Corbère. Il est intéressant de constater comment la gestion de ces canaux a évolué de manière totalement différente, et la question que l'on peut légitimement se poser est celle des retombées bénéfiques ou non de ces incessants abus de pouvoirs qui se sont opérés tout au long de l'histoire sur les eaux de Las Canals. En effet, aujourd'hui, l'Asa du canal de Thuir est une des Asa les plus dynamiques du département, alors que le canal de Corbère est géré par une union d'Asa, qui œuvre de façon solidaire pour le bon fonctionnement de son canal.

Quant au canal de Perpignan, il se heurte à de nouveaux problèmes, énoncés ci-après.

## Les nouvelles difficultés du XX<sup>e</sup> siècle et la recherche d'une régulation

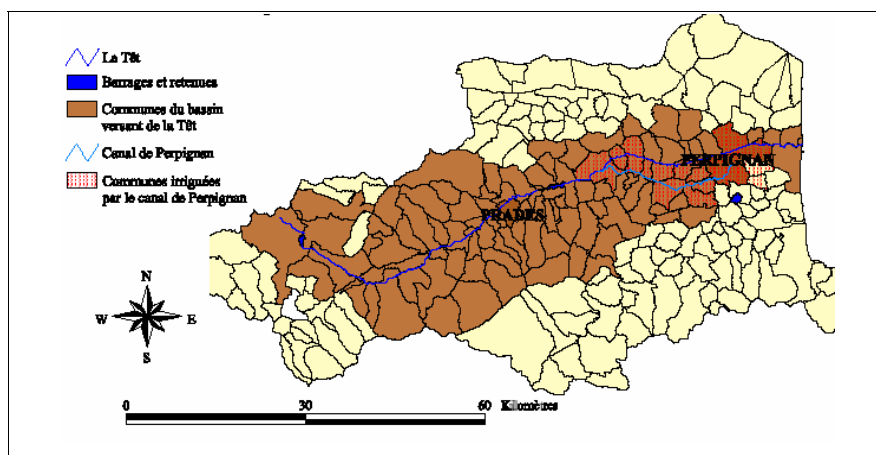


Figure 2. Situation du canal de Perpignan dans les pyrénées-orientales.

## Les changements de techniques d'irrigation et les nouvelles données hydrauliques

### L'avènement des retenues d'eau

Actuellement, la vallée de la Têt est barrée par le barrage des Bouillouses (tout en amont sur la carte), par le barrage de Vinça (à l'aval de Prades sur la carte) et la retenue de Villeneuve de la Raho (au sud de Perpignan). Les modalités de gestion de la ressource en eau ont donc été fortement modifiées. Cela est particulièrement vrai pour les canaux situés à l'aval du barrage de Vinça : les débits sont régulés automatiquement en fonction du niveau d'eau dans le barrage : on ne craint donc plus ni l'étiage, ni la crue.



Photographie 3. Vue à l'aval du barrage de Vinça.



Photographie 4. Vue sur la vallée de la Têt depuis le barrage de Vinça.

## **La modification du type d'alimentation en eau potable**

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville de Perpignan s'alimentait encore à partir des eaux superficielles, et notamment celles véhiculées par Las Canals. Depuis, elle puise l'intégralité de son eau potable dans la nappe phréatique du pliocène, au niveau de St Féliù.

## **La modernisation des équipements d'irrigation**

Elle a conduit les agriculteurs soit à se munir de leurs propres forages individuels, soit à pratiquer l'irrigation par le goutte-à-goutte.

La conséquence de tous ces changements s'évalue sur deux plans : d'une part, les besoins en eau ne sont plus les mêmes, d'un point de vue « usage », d'un point de vue « quantité » et d'un point de vue « qualité ». D'autre part, les hommes qui jusque-là avaient façonné l'histoire de l'ouvrage (agriculteurs, consuls ou conseillers municipaux...) ne manifestent plus autant d'intérêt pour l'ouvrage. Les conquêtes politiques de l'eau se sont taries ou plutôt, on ne les attribue plus à l'ouvrage. D'ailleurs, en 1930, lorsque la ville détruira les remparts du palais des Rois de Majorque, elle détruira du même coup l'aqueduc qui durant huit siècles avait apporté l'eau à la citadelle. Et aujourd'hui on ne trouve quasiment plus trace de cet ouvrage (ni cartes, ni photographies, ni peintures, ni gravures...).

## **Urbanisation du périmètre irrigué**

Une autre modification importante est l'arrivée de nouvelles populations qui contestent le paiement d'une taxe supplémentaire, à laquelle elles n'attribuent ni fondements historiques, ni justifications réelles. En effet, nombreuses sont les parcelles qui sont actuellement redevables d'une taxe, alors que suite à des modifications des sols (construction de lotissements, voiries...), elles ne sont plus alimentées en eau.

## **La gestion municipale, limites et contraintes**

Si autrefois posséder l'eau faisait le privilège et le jeu politique des consuls de Perpignan, aujourd'hui, gérer l'eau du ruisseau Las Canals représente une contrainte financière, une contrainte politique, une contrainte administrative.

Depuis un siècle, la ville de Perpignan gère son ouvrage mais ses intérêts propres en terme d'usage sont révolus.

## **Une gestion par le service « eau et environnement » de la mairie de Perpignan**

Une enquête juridique effectuée par la ville de Perpignan en 2000 a permis de rappeler ou refaçonner quelques aspects juridiques : Las Canals fait partie de la propriété privée de la ville de Perpignan, il est affecté à l'usage public (alimentation à la parcelle et en eau potable des administrés). Il a donc un caractère de service public.

Cependant, l'ouvrage ne recouvre plus son rôle d'adducteur en eau potable. Le service ne peut en conséquence récupérer une redevance sur un service non rendu. Par ailleurs, elle ne peut pas non plus imposer de façon systématique la taxe d'arrosage à l'ensemble des parcelles du périmètre irrigué, car de nombreuses modifications ont été opérées sur les sols lors de la construction de nouveaux lotissements. La mairie s'est engagée récemment dans la révision intégrale du périmètre et la remise à jour du parcellaire.

Le handicap principal de ce service est la difficulté d'élaboration d'une stratégie globale de gestion et de développement, du fait notamment de la complexité de la situation et de l'isolement administratif du service : le dossier « gestion des eaux de Las Canals » est géré par un service municipal alors que l'intégralité des dossiers relatifs à la gestion des eaux est géré depuis 2002 par la communauté d'agglomération de Perpignan. Et pourtant...le canal est à la fois un exutoire naturel de la Têt, il joue un rôle prépondérant dans l'évacuation des eaux pluviales, ses eaux excédentaires se perdent dans les égouts de Perpignan entraînant une surcharge pour la station d'épuration...

## **L'alimentation de Villeneuve de la Raho, un devenir pour le canal de Perpignan ?**

En 1978, la ville de Perpignan et le Conseil général passent un accord pour l'alimentation de la retenue de Villeneuve de la Raho : les eaux excédentaires du canal de Perpignan (sous réserve que la concession de 2 meules d'eau soit respectée) seront détournées vers la retenue. Aucun accord financier n'est alors discuté, cette eau est « offerte » au Conseil général. Conçue principalement pour l'irrigation des vignobles du Réart, et parallèlement pour les usages touristiques (pêche, activités nautiques, baignade, aires de pique-nique...), la retenue porte une dynamique locale positive par ses nombreuses fréquentations.

On peut donc affirmer que le canal de Perpignan, au-delà des crises du XX<sup>e</sup> siècle, a trouvé, depuis une vingtaine d'année, une nouvelle vocation. Il est donc redevenu utile pour la politique de développement touristique du département que le canal apporte de l'eau à Villeneuve de la Raho. Cette distance représente 33 kilomètres d'entretien de linéaire, de réparations éventuelles, de surveillance quotidienne, sur 16 périmètres communaux. Or cette tâche est dévolue au service « eau et environnement » de la mairie de Perpignan.

On peut donc parler d'une nouvelle vocation pour le canal... mais au prix d'une charge financière considérable, et dans un cadre institutionnel inadapté aux nouveaux usages.

## **La réflexion actuelle : la création d'un syndicat intercommunal de gestion des eaux de Las Canals**

Le service « eau et environnement » envisage aujourd'hui la création d'une nouvelle structure de gestion. Parce que ce service est systématiquement déficitaire, parce que la gestion du canal est devenue une lourdeur administrative et non plus un enjeu de gestion hydraulique, parce que la ville de Perpignan n'en a plus usage direct, elle réfléchit aujourd'hui à un transfert de gestion.

En 1931, un projet de syndicat intercommunal pour la gestion des eaux de Las Canals avait été soumis à la préfecture, mais ce projet n'avait alors pas abouti, ce point restant à analyser.

Aujourd'hui, la ville se trouve soumise à des contraintes juridiques, car la création d'un syndicat exige le regroupement de 16 communes ! Et les enquêtes effectuées en 2000 montrent que les communes ne sont actuellement pas prêtes à récupérer la gestion de l'ouvrage, dans la mesure où cela consiste principalement à répartir un déficit d'exploitation sans expliciter les avantages spécifiques pour chaque commune.

## **Références bibliographiques**

BROC N., BRUNET M., CAUCANAS S., DESAILLY B., VIGNEAU J.P., 1992. De l'eau et des hommes en terre catalane. Perpignan, France, édition al trabucaire, 267 p.

MARCET I JUNCOSA A., 1994. Abrégé d'histoire des terres catalanes du Nord. Perpignan, France, édition al trabucaire, 194 p.

PANGOLIN A., 2000. Le canal de Perpignan ou ruisseau de Las Canals : une gestion municipale, un pouvoir à l'aval. Etude historique du fonctionnement institutionnel et des conflits. Rapport 2<sup>e</sup> année Ensaia, Montpellier, 40 p.

CAUE DES PYRENEES ORIENTALES, 1993. Las Canals, des parcours pour relier Serrat d'en Vaquer au Palais des rois de Majorque et à Ruscino. Rapport d'études, 45 p.

B.R.L., CABINET AUDOUINT-TCHERIATCHOUKINE, 2000. Etude du périmètre irrigué de Las Canals, rapport d'études, 35 p.

Archives de la ville de Perpignan.